

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2016

Le jeudi 29 septembre 2016, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gérard ALAZARD, Maire de LUZECH.

Etaient présents : Mr Gérard ALAZARD, Mme Nadine BALCON, Mme Fabienne ALEMANNI, Mr Rémy MOLIERES, Mr Pierre BORREDON, Mr Daniel DUBOS, Mme Agnès LEBRE, Mme Christine GARRIGUES, Mr Floréal CARBONIE, Mme Christine CALVO, Mme Michèle CUBAYNES, Mr Pascal PRADAYROL

Etaient absents excusés :

Mr Jacques GALOU qui a donné procuration à Mr Pierre BORREDON

Mr Bernard PIASER qui a donné procuration à Mr Rémy MOLIERES

Mme Nathalie QUEYREL qui a donné procuration à Mme Agnès LEBRE

Mme Delphine AZNAR qui a donné procuration à Mme Christine GARRIGUES

Mr Jean-Jacques BONDER

Mr Jean-Luc MANIE

Mr Alexandre VIGNALS

Secrétaire de séance : Mme Christine GARRIGUES

Approbation du compte rendu de la séance du 25 juillet 2016

Aucune remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 12 Procurations : 4	Pour : 16 Contre : Abstention :

2016_8_1 : Point sur la cité scolaire et levée de réserves

Monsieur CARBONIE fait le point devant l'assemblée des travaux de la cité scolaire. La dernière levée des réserves devrait être faite pendant les vacances de Toussaint. Il manque encore quelques finitions à apporter (plomberie, menuiserie intérieure, chaleur trop importante dans les classes).

La barrière sur le chemin du Pech Delmas est maintenant en fonction. La distribution des badges a commencé.

Il est demandé de programmer l'extinction de l'éclairage public de la cité scolaire après 20 h le soir et avant 7 h le matin pour éviter une consommation inutile de l'énergie.

Le filet de la cour devrait être mis en place par les agents de la commune dès la semaine prochaine.

La journée porte ouverte a été un grand succès : + de 1 300 visiteurs sur la journée avec des animations de qualité.

2016_8_2 : Point sur la rentrée scolaire

Fabienne ALEMANNI, adjointe en charge des affaires scolaires, fait un point sur les effectifs à la rentrée scolaire de septembre.

TPS MS : 20
PS MS : 18
MS GS : 22
CP : 24
CE1 CE2 : 24
CE2 CM1 : 24
CP CM2 : 26

Total : 158 enfants contre 140 en 2015

Côté maternelle, l'équipe enseignante est renforcée par les ATSEM, Véronique DEJEAN et Séverine MIQUEL ainsi que par Ghislaine PASSARELLA, AVS auprès de 2 enfants.

Remerciements à Charlyne DUARTE pour ses services et son travail précieux et efficace dont le contrat CUI se finit malheureusement fin octobre.

Côté élémentaire, Marie-Pierre CONTIOS et Céline BEDOURET, AVS, interviennent auprès de 2 élèves en CP et d'un élève en CE1.

Un grand merci à Isabelle, Séverine, Martine et Véro qui ont passé et repassé la serpillière durant l'été pour faire disparaître la poussière. Si le ménage était une discipline olympique, elles auraient obtenu la médaille d'or à Rio !

Un grand merci à Floréal CARBONIE qui a répondu présent à chaque fois que nous l'avons sollicité, à n'importe quelle heure de la journée !

Côté collège :

Nous avons 13 classes au total pour un total de **308 élèves** (30 de plus cette année) :

- 4 sixièmes (une de plus par rapport à l'an dernier),
- 3 cinquièmes,
- 3 quatrièmes,
- 3 troisièmes.

Les personnels sont au nombre de 48 :

- 1 principal (Vincent Cubaynes)
- 1 gestionnaire (Nicolas Savy),
- 1 CPE (Sylvie Mora),
- 1 secrétaire (Isabelle Bonneau),

- 1 infirmière (Véronique Lapergue),
- 27 professeurs,
- 4 surveillants,
- 9 agents (dont 2 de la mairie),
- 1 assistante sociale,
- 1 médecin scolaire,
- 1 conseillère d'orientation-psychologue.

Il a été aussi discuté de faire quelques places de parking dans le stade et de voir avec le département de supprimer une place handicapée

2016_8_3 : Point sur les infrastructures sportives

Monsieur le Maire confirme que la commission permanente du Conseil Départemental a validé l'octroi d'un fonds de concours à hauteur de 210.000 €.

Les travaux de la salle de la grave ont débuté le 19 septembre et seront terminés le 7 novembre 2016. Initialement prévus au mois d'août, ils ont dû être reportés en raison d'une négociation et ouverture tardive de l'appel d'offre.

Les travaux de la nouvelle halle vont débuter juste après la fin des travaux de la grave. Ils devraient se terminer début avril 2017, un séchage du sol aux alentours de 20 ° doit être effectué avant de poser le revêtement de sol.

Le déménagement des associations occupant la salle annexe aura lieu à l'été 2017, de nouvelles salles leur seront affectées dans les locaux de l'ancienne école primaire et maternelle.

Suite à une demande des professeurs Floréal demande s'il serait possible de nettoyer les murs de la grande salle

2016_8_4 : Délibération modificative N°2 Budget principal

Vu la délibération en date du 6 avril 2016 approuvant le Budget Primitif 2016,

Considérant qu'il convient d'ajuster le budget primitif 2016 pour faire face à certaines dépenses, notamment l'achat d'un broyeur et d'un taille haie pour remplacer notre épareuse en fin de vie et nécessitant d'importantes réparations, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses	Dépenses
	DM	Augmentation sur crédits ouverts
INVESTISSEMENT		
D 020 : Dépenses imprévues Investissement	6 842,01 €	
TOTAL D 020 : Immobilisations en cours	6 842,01 €	
D2158-150 : Achat matériel divers		6 842,01 €
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles		6 842,01 €

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 12 Procurations : 4	Pour : 16 Contre : Abstention :

2016_8_5 : Don de l'association de Pétanque Luzéchoise pour aide aux travaux d'un boulodrome couvert

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association de pétanque de Luzech souhaiterait utiliser l'ancien préau du collège en boulodrome couvert. Des travaux sont nécessaires et l'association est prête à faire un don à la commune pour participer financièrement.

Après débat, le conseil municipal ne souhaite pas accepter le don et la participation de cette association pour réaliser les travaux pour deux raisons :

- La question du devenir de l'ancien collège reste en suspens et il ne faudrait pas que ce projet de boulo-drome freine les acheteurs potentiels
- La solution technique proposée qui consiste à recouvrir une dalle béton par une couche de goudron ne semble pas adaptée et hypothéquerait une future utilisation de ce préau pour un autre évènement ou association.

Fort de ces remarques, Monsieur le Maire propose de différer cette acceptation de don et de la représenter lorsque des éléments complémentaires permettront de répondre à ces points.

2016_8_6 : Acceptation d'un don : camping car Fleurette

M. le Maire rend compte d'une décision prise dans le cadre de la délégation consentie par délibération du 14 avril 2014.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 2014_4_1 du Conseil Municipal de Luzech en date du 14 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Acceptation du don de l'association de l'Association Fleurette Camping Cars Club d'un montant de 2 000 €. Ce don n'est assorti d'aucune charge ou condition.

Ce don vient en remerciement de l'accueil et des efforts consentis par la commune lors de leur rassemblement national.

Monsieur CARBONIE demande à ce qu'un nivellement du terrain de Trescols soit réalisé avec cet argent. Monsieur le Maire va demander à Mr PIASER, adjoint en charge des travaux, de réaliser ces travaux.

Ce don est vraiment en guise de remerciements. Si des frais de nivellement du terrain devaient être engagés, l'association Fleurette a proposé d'y participer également en plus du don.

2016_8_7 : Résultat Appel d'offre pour éclairage public

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission d'appel d'offre a demandé des informations complémentaires aux soumissionnaires avant de présenter ses conclusions et sa proposition d'attribution du marché au Conseil Municipal.

Cette présentation et la décision associée sont donc repoussées à une prochaine séance.

2016_8_8 : Demande de subvention au PETR pour mobiliers des équipements sportifs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de notre opération de renouvellement et d'extension des équipements sportifs, nous avons la possibilité de solliciter une subvention auprès du PETR Grand Quercy (Pôle d'équilibre territorial et rural) dans le cadre d'un programme LEADER.

Cette demande de subvention portera uniquement sur la partie mobilière et équipements sportifs et non sur la partie immobilière (halle, anneau d'athlétisme).

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, les **dépenses prises en compte** pour la demande de subvention :

	<i>Quantité</i>	<i>prix HT</i>
<i>plots béton pour poteaux de volley</i>	<i>6</i>	<i>1 863,00 €</i>
<i>plots béton pour poteaux de tennis</i>	<i>4</i>	<i>1 242,00 €</i>
<i>plots béton pour poteaux de hand et futsal</i>	<i>4</i>	<i>1 239,00 €</i>
<i>filets entre 2 terrains de salle omnisports</i>		<i>2 473,00 €</i>
<i>Equipements sportifs</i>		
<i>but de hand</i>	<i>2</i>	<i>5 240,00 €</i>
<i>panneaux de basket longitudinaux</i>	<i>2</i>	<i>8 147,00 €</i>
<i>panneaux de basket latéraux</i>	<i>4</i>	<i>4 268,00 €</i>
<i>filet de volley</i>	<i>3</i>	<i>2 274,00 €</i>
<i>filet de tennis</i>	<i>2</i>	<i>820,00 €</i>
<i>poteau et filet badminton</i>	<i>4</i>	<i>432,00 €</i>
<i>Tatamis pour salle de combat</i>	<i>48</i>	<i>9 573,00 €</i>
<i>Placards de rangement pour équipements sportifs</i>	<i>4</i>	<i>18 000,00 €</i>
<i>Tracé de lignes des différents terrains</i>		<i>4 990,00 €</i>
<i>Total</i>		<i>60 561,00 €</i>

Plan de financement et recettes sollicitées

PETR via le programme LEADER (sollicitée)	soit 48 %	29 069 €
Communauté de communes (accordée)	soit 20 % :	12 112 €
Commune	soit 32 % :	19 380 €
Total		60 561 €

Considérant l'opportunité de demander auprès du PETR Grand Quercy une subvention dans le cadre du programme LEADER sur l'opération « équipements sportifs » et plus particulièrement sur la partie mobiliers sportifs et équipements.

Vu la délibération du 28 février 2014 approuvant le projet de construction et de rénovation des équipements sportifs de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Donne son accord** pour le plan de financement ci-dessus concernant le mobilier et équipements sportifs et **l'ajustement** dans les divers budgets primitifs de 2016 et 2017 des **crédits nécessaires**,
- **Mandate** Monsieur le Maire à solliciter auprès des divers partenaires les différentes aides et subventions selon les montants et pourcentages établis dans le plan de financement ci-dessus.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 12 Procurations : 4	Pour : 16 Contre : Abstention :

2016_8_9 : Création d'une délégation « Bien vivre » et attribution d'une indemnité de fonction à un conseiller municipal

Avant de débattre sur le point suivant, Monsieur le Maire demande à Mr DUBOS de quitter la salle temporairement pour que l'assemblée délibère sereinement et sincèrement.

Monsieur le Maire rappelle les trois principes importants qui guident nos actions municipales :

- **Être tous sur le terrain** car la proximité est un gage de connaissance des habitants et de leurs difficultés
- **Comprendre et stopper** les comportements incivils qui « empoisonnent » nos vies

- **Continuer à occuper l'espace public**, ne pas laisser libre cours aux actes répétés et montrer que nous en avons la charge et la responsabilité pour les arrêter

Infractions et incivilités

Parmi les incivilités, certaines sont **infractionnelles** et sont sous le coup de la loi. Elles regroupent les insultes, les menaces, les dégradations, le bruit, les tapages qu'ils soient nocturnes ou diurnes.

Toutes ces nuisances, bien que répréhensibles, sont rarement poursuivies du fait de l'absence de preuve ou de témoins, nécessaires à la constitution d'un dépôt de plainte.

Monsieur le Maire insiste d'autant plus car bien souvent, ces faits engendrent des pertes monétaires liées aux coûts des réparations des actes de vandalisme tel les vols ou arrachage des fleurs dans nos jardinières ou suspentes, etc.

Nous devons également combattre une autre forme d'incivilités qui sont qualifiés de «**légaux** » car ces actes qui dérangent ou qui blessent moralement ne sont pas réprimés par la loi. Par exemple :

- Ne pas dire bonjour,
- Regarder de travers, défier ou provoquer verbalement pour montrer que l'on est le plus fort,
- Cracher par terre,
- La démolition des palissades et des panneaux explicatifs sur le site de l'Oppidum,
- Etc.

À tel point que certains de nos **habitants en viennent à s'éviter** et parfois à **se détester**.

Nommer un élu délégué.

En complément de toute la législation de notre République, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que nous structurions encore plus nos actions de proximité par la **nomination d'un élu délégué** au « Bien vivre » en la personne de Daniel Dubos pour développer :

- Le **lien** qu'entretiennent les Luzéchois avec leur quartier / hameau, et enrayer les actions négatives (nuisances, manque de respect, relations de voisinage, etc.) ou favoriser les actions positives (solidarité, convivialité, communication, etc.)
- Leur **participation à la vie** de ce quartier / hameau ou du village (vie associative, repas, etc.)
- Le sentiment de bien-être et la perception de qualité du «bien vivre » dans ces lieux
- Une collaboration de la municipalité plus étroite avec le médiateur et/ou le juge de proximité

- L'utilisation avec parcimonie et en respect de la loi (CNIL) de nos moyens de vidéosurveillance, plus en mode ponctuel, plus en des lieux aléatoires que fixes pour ne pas déplacer les problèmes

Pour tout cela **Monsieur le Maire propose au conseil municipal** :

- d'allouer, avec effet au 1er octobre 2016 une indemnité de fonction à Monsieur Daniel DUBOS, conseiller municipal, pour l'exercice de la délégation Bien vivre
- pour un taux de 3.5 % de l'indice brut 1015 soit un montant brut total de 153.95 € versé mensuellement

Monsieur le Maire tient à préciser qu'en aucun cas ce conseiller a demandé une quelconque rétribution ou dédommagement. Le fait de verser une indemnité à Monsieur DUBOS est le seul moyen règlementaire à notre disposition pour le dédommager et valoriser son temps passé au service de notre commune.

Débat autour de ce point.

Mme GARRIGUES trouve dommage que l'on perde beaucoup d'énergie et de temps à régler le plus souvent des problèmes d'ordre privé mais ne remet pas en cause le travail de Monsieur DUBOS

Mme CUBAYGNES, Mme CALVO et Mr PRADAYROL pensent qu'il serait souhaitable d'impliquer l'ensemble des conseillers municipaux qui connaissent eux aussi le terrain ou du moins le quartier dans lequel ils habitent. Par contre, Monsieur DUBOS peut jouer un rôle de coordonnateur de toutes ces actions et référent pour notre collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus (43% maximum de l'indice brut 1015 pour le maire et 16.5% maximum de l'indice brut 1015 pour les adjoints),

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa II, les conseillers municipaux peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune ou d'un adjoint,

Cette indemnité s'élève au maximum à 6 % de l'indice brut 1015 et peut être valorisée de 15% quand la commune est chef lieu de canton.

Considérant le travail accompli par Monsieur Daniel DUBOS et l'attribution d'une délégation « Bien vivre »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'allouer**, avec effet au 1^{er} octobre 2016 une indemnité de fonction à Monsieur Daniel DUBOS, conseiller municipal, pour l'exercice de la délégation Bien vivre
- **pour un taux de 3.5 % de l'indice brut 1015** soit un montant brut total de 153.95€ versé mensuellement

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 12 Procurations : 4	Pour : 16 Contre : Abstention :

2016_8_10 : Constitution d'un groupe de travail « Emplacement du marché »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons eu 67 réponses provenant de l'enquête du tambourinaire sur l'emplacement du marché (sur 800 exemplaires distribués).

Monsieur le Maire souhaite qu'un groupe de travail se constitue et fait appel aux volontaires pour :

- **Analyser et synthétiser** les réponses
- Proposer au conseil **un ou des lieux, la fréquence et les services additionnels** qui pourraient être une **évolution** de notre marché actuel

Mesdames LEBRE, QUEYREL, GARRIGUES, CALVO, BALCON, ALEMANNI se portent volontaires pour réaliser ce travail.

L'association des commerçants de Luzech souhaiterait que les ambulants se garent à la fin de l'avenue Uxellodunum pour laisser les places de parking aux villageois.

2016_8_11 : Constitution d'un groupe de travail « Aménagement numérique »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le syndicat départemental « Lot Numérique » est maintenant pleinement opérationnel. Il rappelle que l'une des premières missions de ce syndicat est de déployer les infrastructures les plus pertinentes selon les contextes (Fibre optique, montée en débit, radio, satellite) pour que chaque habitant puisse avoir au moins **4 MB/s de débit** et pour éliminer toutes les **zones blanches** en téléphonie.

Monsieur le Maire souhaite qu'un groupe de travail se constitue et fait appel aux volontaires pour :

- **Analyser et synthétiser** l'état actuel de couverture de notre commune
- Définir les priorités de montée en débit

Soumettre nos propositions à « Lot Numérique »

Messieurs ALAZARD, CARBONIE, PIASER, PRADAYROL, MOLIERES se portent volontaires pour réaliser ce travail.

2016_8_12 : Appel à projet « Résidence autonomie »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un appel à projets national 2016 sur les résidences autonomie a été **lancé durant l'été** avec une date limite de restitution des dossiers de candidature **avant le 15 Septembre**.

A partir des éléments déjà constitués par Lot Habitat, nous avons pu compléter et présenter un dossier de rénovation des logements foyers Aline Drappier.

Les premières tendances nous laissent espérer qu'il retient toute l'attention de la CARSAT, venue nous visiter par deux fois depuis Toulouse.

Nous pouvons espérer autour de 30% de subvention si nous gagnons cet appel à projet.

Monsieur le Maire fait part également d'autres initiatives dans les jours prochains pour essayer d'obtenir des aides additionnelles importantes sur ce dossier.

Coût de l'opération

Ci-joint un récapitulatif de l'ensemble des opérations et de leur coût estimatif associé :

- Réfection de la toiture : 53.000 € HT
- Isolation des murs extérieurs : 210.000 € HT
- Remplacement des menuiseries extérieures : 60.000 € HT
- Remplacement de la chaufferie : 180.000 € HT
- Traitement de la terrasse extérieure : 15.000 € HT
- Mise aux normes d'accessibilité : 20.000 € HT
- Installation d'un système Sécurité Incendie : 50.000 € HT
- Mise aux normes électriques : 20.000 € HT
- Aménagement extérieur : 18.500 € HT

- | | |
|---|-------------|
| • Porte d'entrée automatique : | 10.000 € HT |
| • Système de rafraîchissement : | 20.000 € HT |
| • Agrandissement de deux logements : | 40.000 € HT |
| • Adaptation de 8 logements pour personnes obèses : | 35.000 € HT |

Montant total des travaux de **731.500 € HT**

Auquel il convient d'ajouter les **frais liés** aux divers honoraires, bureau d'études, coût SPS et bureaux de contrôle estimé à **15 %**

⇒ Soit un montant total du projet de rénovation des logements foyers de : **841.000 € HT**

Parcours de santé Geromouv

Monsieur le Maire a également le plaisir d'annoncer au Conseil municipal que les logements foyers vont bénéficier d'un **parcours de santé GEROMOUV** d'une valeur de **38.000 € HT**, financé à **100%** par la **CARSAT** dans le cadre d'une requête que nous avons faite et qui a pris plusieurs mois avant de décrocher l'acceptation au niveau départemental, puis régional et enfin en comité national de cet organisme.

Ce sera le **2^{ème} sur le Lot** après celui de Cahors inauguré récemment.

Questions diverses

Maison de Service Au Public : MSAP

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le principe des **Maisons de services au public** :

- Offre de proximité et de qualité des services de l'État à l'attention de tous les publics
- En un **lieu unique**, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches auprès de plusieurs administrations ou organismes publics : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, énergie, prévention santé, accès aux droits, mobilité, vie associative... au travers des outils numériques de chaque organisme.
 - **Accueil, information et orientation** : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations (allocations, législation du travail, formation)...
 - **Aide à l'utilisation des services en ligne** : télé déclaration, inscription et mise à jour de son espace personnel, aide à la recherche d'emploi, candidature en ligne...
 - **Aide aux démarches administratives** : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers, ...

- **Mise en relation avec les partenaires** : prise de rendez-vous, permanences partenaires dans les locaux de la Maison de services au public, entretien à distance ...

Une convention

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il vient de signer une convention pour la **création** d'une Maison de services au public à **Luzech**.

Quatre partenaires ont signé cette convention :

- **La Poste** qui hébergera cette Maison des Services au Public dans ces locaux et qui recrutera un agent pour assurer ce service
- **La CAF**
- **Pole Emploi**
- **La Mairie de Luzech**

D'autres partenaires ont donné leur accord de principe et signeront des avenants à cette convention dans le courant du mois d'Octobre :

- **DGFIP**
- **CPAM**
- **MSA**
- **CARSAT**
- **ENEDIS (ex EDF- GDF)**

L'**ouverture** est prévue pour le **30 Janvier 2017 dans les locaux de La Poste**.

Saison touristique 2016

Mme CALVO fait le point devant l'assemblée sur la saison touristique 2016.

Un total de 4 049 passages à l'accueil touristique de Luzech contre 4 474 en 2015 soit 400 passages en moins environ.

A noter que l'accueil de Prayssac a connu une baisse de 2 000 passages et Puy l'Evêque 400 par rapport à 2015.

Les demandes faites à l'accueil de Luzech portent sur les animations, les randonnées, les baignades mais pas trop sur le vignoble. Par contre beaucoup de demandes pour des visites de la ville et le patrimoine local.

Les visiteurs viennent généralement de la région Occitanie mais également beaucoup de l'île de France.

693 personnes ont été recensées lors des visites de la ville ou dans nos musées.

Voirie

Mme GARRIGUES nous fait part d'un problème de circulation dans le lotissement Lemouzy plus précisément Avenue Rupestris. Monsieur BORREDON se rendra sur les lieux pour mieux appréhender ce problème et y apporter une solution.

Monsieur PRADAYROL nous fait remonter les inquiétudes de certains habitants du quartier combe Poujade quant à la construction de logements sociaux, d'un surplus d'habitations et d'une augmentation du trafic que pourraient occasionner la vente de la maison et du terrain Revel.

Monsieur BORREDON répond qu'un projet de voirie sera à l'étude prochainement avec les services de la Communauté de communes, dans ce quartier et plus généralement sur la route communale qui passe au dessus de la cité scolaire.

Extension du cimetière de l'île

Monsieur MOLIERES fait part à l'assemblée d'une proposition pour l'extension du cimetière de l'île.

Les travaux de terrassement sont maintenant terminés, et la commission urbanisme propose une extension avec du grillage rigide et une haie de végétaux persistants. Cette solution est moins onéreuse qu'une palissade en panneau béton, mais en revanche beaucoup plus agréable et esthétique puisque dissimulée dans le paysage.

Fin de séance.